



Plusieurs cdd de 2011 à 2013

Par **Miamoreandmore**, le **09/05/2020 à 20:51**

Bonjour,rnrnMa question est la suivante : j'ai travaillé pour une société de garde d'enfants de 2011 à 2013, j'ai eu 5 CDD. A l'époque, je ne savais pas qu'au bout du troisième il était obligé de me donner un CDI ou de m'arrêter vu que nous sommes en 2020 et qu'ils ont vendu la société à quelqu'un d'autre. Puis-je encore demander un recours au prud'homme ou une réparation financière ?rnrnMerci.

Par **Lag0**, le **10/05/2020 à 09:55**

[quote]rnj'ai travaillé pour une société de garde d'enfants de 2011 à 2013 j'ai eu 5 CDD à l'époque je ne savais pas que bout du troisième il était obligé de me donner un CDI ou de m'arrêterrnrn[/quote]rnBonjour,rnrnAh bon ?rnrnEnoncé comme cela, ce n'est pas vrai...

Par **morobar**, le **10/05/2020 à 10:24**

Bonjour,rnrn[quote]rnje ne savais pas que bout du troisième il était obligé de me donner un CDI ou de m'arrêter rn[/quote]rnMoi non plus. C'est une affirmation erronée, du moins exposée ainsi.rnrn[quote]rnvu que nous sommes en 2020rn[/quote]rnPrescription de 3 ans - Affaire classée depuis 2017